



GOVERNEMENT PROVINCIAL DE NAMUR

3 ° DIVISION

2e section

Namur, le 30 avril 1970.

N° 38.823/M.C.

OBJET :

au Collège échevinal

SCLAYN

de et à

Vieux Christ -
Restauration.

5110 SCLAYN.

1 ANNEXE

N. B. - On est prié de rappeler dans la réponse le chiffre de la division, le n° de l'enregistrement, ainsi que l'objet sommaire de la pièce.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir copie du rapport n° 8350/1.1. que la Commission royale des Monuments et des Sites m'a adressé le 24 mars 1970 au sujet de la restauration du crucifix du vieux cimetière.

Afin de me permettre de poursuivre l'examen de cette affaire, qui a fait l'objet de la délibération du Conseil communal du 16 juin 1966, je vous prie de bien vouloir me faire savoir si le restaurateur, M. Robert GERARD de Bruxelles, maintient ou non son offre de prix du 21 avril 1966.

Dans la négative, le conseil communal est invité à revoir sa décision précitée.

Quoi qu'il en soit, les voies et moyens budgétaires destinés au financement de la dépense seront précisés.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Gouverneur,

Le Chef de section délégué,

E. HAULOT.

*79.500 -
J. A. L. Tronche
Bucaille
79.500 / 707900 -
M. L. de Lambert.*